



Communiqué de presse du SNMSU-UNSA Éducation du 28 janvier 2021

La visite médicale obligatoire pour les travaux règlementés

La réglementation impose une visite médicale annuelle pour les élèves mineurs de certaines filières de CAP ou de Bac Pro qui doivent utiliser des machines dites dangereuses ou qui sont dans des situations considérées comme dangereuses par le code du travail.

La réglementation spécifie qu'en milieu scolaire les visites médicales doivent être réalisées par les médecins de l'éducation nationale.

En 2016, lors de l'actualisation de cette réglementation, le SNMSU-UNSA Éducation avait proposé des amendements au ministre de l'Éducation nationale, car les médecins scolaires peinaient déjà à réaliser ces visites médicales obligatoires du fait de la diminution de leurs effectifs. Aucune des propositions du SNMSU-UNSA Éducation n'a été retenue par notre ministre de tutelle.

La révision de la réglementation sur les travaux règlementés serait en cours : le SNMSU-UNSA Éducation, qui n'a eu aucune information officielle, demande à y être associé.

Cette révision s'impose car, avec à peine plus de 900 médecins scolaires en poste, la situation est très préoccupante : comme le dénoncent les proviseurs des lycées professionnels, de plus en plus d'élèves de CAP et de Bac pro ne pourront suivre leur enseignement professionnel en atelier et valider leurs examens faute d'avoir bénéficié d'une visite médicale par un médecin de l'éducation nationale.

À ce jour, la seule réponse du ministre de l'Éducation nationale à ce dysfonctionnement grave, qui est majoré par la crise sanitaire, est le recrutement d'hypothétiques médecins libéraux, eux aussi surchargés de travail en période de pandémie et, à court terme, ... un projet de transfert des médecins scolaires aux départements !

Monsieur le Ministre, la visite médicale pour les travaux règlementés doit continuer à être réalisée par les médecins de l'éducation nationale, car elle nécessite une connaissance des ateliers et une expertise à la fois de la santé de l'adolescent et de la santé au travail en lycée professionnel, que seuls les médecins scolaires possèdent.

La décentralisation des médecins scolaires aux départements et l'externalisation de leurs missions sont vraiment de « fausses bonnes idées » !

Monsieur le Ministre, il y a donc urgence à prendre de vraies mesures de revalorisation pour permettre le recrutement de médecins de l'éducation nationale et éviter la disparition de notre corps professionnel et de notre expertise.

Le Bureau national du SNMSU-UNSA Éducation